

CONDITIONS D'ACCÈS EN 1ERE ANNEE ACTUARIAT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-24

Contact : Responsable Jean BERARD : responsable-DUAS@unistra.fr

Secrétaire Stéphanie RICHARD : mai-actuariat-secretariat@unistra.fr

Accès en L3 MATH ACTUARIAT + DUAS (Diplôme Universitaire des Actuaire de Strasbourg) 1^{ère} année

1. Public visé

Etudiants ayant déjà accompli deux années d'études supérieures : élèves des classes préparatoires scientifiques (MP, PC, PSI, PT), économiques et commerciales (ECS, ECE, Cachan D2), lettres et sciences sociales (B/L), étudiants titulaires d'un L2 universitaire en Mathématiques, Mathématiques et Economie, Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales,...

2. Voies d'accès

a) Sur concours : l'inscription jusqu'au 15/03/22 minuit et les épreuves écrites des 15 et 16/05/23, ont lieu dans le cadre de la Banque d'Epreuves des Concours des Ecoles d'Actuariat et Statistique, organisée en commun avec l'EURIA (Brest), l'ISFA (Lyon), l'ISUP (Paris) et l'Université Paris-Dauphine (Paris). Les candidat(e)s admissibles sont ensuite convoqué(e)s pour un entretien individuel. Les candidat(e)s devront fournir en temps utile la preuve des 120 crédits ECTS obtenus.

Accès sur concours : <https://www.ceas.fr/>

b) Sur dossier : les candidats se connectent via les sites des facultés respectives sur le **site de pré-candidature ECANDIDAT**, puis déposent leurs pièces avant la date limite :

- ✓ 1/pour le parcours '**L3 Math Actuariat** à l'UFR de Mathématique et Informatique de l'Université de Strasbourg (**date limite 23/05/23**) - <https://mathinfo.unistra.fr/admission/admission/> puis <https://ecandidat.unistra.fr/>
- ✓ 2/pour le parcours Double licence Math éco -**L3 Economie quantitative** à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg (**date limite 01/05/2023 date à confirmer**) - <https://ecogestion.unistra.fr/candidatures/procedures-selon-votre-profil/> puis <https://ecandidat.unistra.fr/>

pour le deuxième parcours ; les candidat(e)s sont incité(e)s à déposer leur candidature dans ecandidat, dans les deux licences : Dbl Licence Math Eco (faculté sciences économique) et L3 Math Actuariat (UFR Math Info) puis déposer obligatoirement une lettre de motivation "Actuariat", avec une ou plusieurs lettre(s) de recommandation.

Il sera demandé de nous faire parvenir **OBLIGATOIREMENT** au moins **deux lettres de recommandation** (avec toutes les coordonnées de l'auteur : adresse, e-mail et numéro de téléphone), par mail mai-actuariat-secretariat@unistra.fr . Les relevés de notes seront à nous transmettre à votre dossier, et par conséquent la preuve des 120 crédits ECTS obtenus. Les candidats retenus seront ensuite convoqués pour un entretien individuel lors des deux dernières quinzaines de juin.

Pour rappel, la Licence 3 Math Actuariat ou Double Licence Math / Eco Quantitative, s'effectue en parallèle du Diplôme Universitaire des Actuaire de Strasbourg (DUAS). Par conséquent, une pré-candidature pour l'une de ces licences suffit. L'inscription administrative en licence se fait en septembre et pour le DUAS elle se fait en janvier à l'UFR de Math Info.

- ✓ **ATTENTION : il n'est pas possible de présenter une candidature simultanément sur concours et sur dossier.** Les candidats doivent donc choisir l'une ou l'autre voie. Nous attirons l'attention des étudiant(e)s intéressé(e)s sur le fait qu'une candidature sur concours suppose un travail de préparation spécifique (dans le cadre d'une classe préparatoire, ou effectué de manière individuelle).
- ✓ **ATTENTION : Les étudiants n'ayant pas encore obtenu leurs résultats et /ou relevés de notes** doivent impérativement déposer leurs autres pièces sur ecandidat, avant les dates butoirs ci-dessus **OU rapporter leurs résultats et/ou relevés de notes lors de l'entretien individuel**, s'ils ont été obtenus. Auquel cas, l'admission éventuelle, par la Commission Pédagogique est alors soumise à l'obtention de l'année en cours, si l'étudiant est admis, il devra alors **présenter ses résultats et/ou relevés de notes, lors de l'inscription administrative en septembre**, dans le cas où il n'aurait pu le faire avant.

Inscription administrative

L'autorisation accordée ne constitue en aucun cas une inscription administrative.

Après avis favorable de la Commission, rendez-vous sur le site de l'UFR, rubrique inscription administrative.

Recours

Si vous contestez la décision prise sur avis de la Commission Pédagogique, vous avez la possibilité d'intenter, soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université de Strasbourg, soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le recours doit être adressé dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision.

Dans le cas d'un recours gracieux, la demande et le motif justifiant le recours doivent être adressés par écrit, à M. le Président de l'Université de Strasbourg, Nouveau patio, 20a rue René Descartes, 67081 Strasbourg Cedex.

Les recours gracieux peuvent être directement adressés par écrit au Directeur de l'UFR de mathématique et d'informatique, 7, rue René Descartes, 67084 Strasbourg Cedex.

Un nouveau dossier complet doit être joint à votre demande.